

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

Descaling Tablets

UFI:

C600-6054-500Q-5FDV

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale:

Pour l'élimination de tartre

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: IBEDA-CHEMIE Klaus P. Christ GmbH  
Rue/B.P.: Am Eichelgärtchen 32  
Place, Lieu: 56283 Halsenbach  
Allemagne  
E-mail: info@ibeda-chemie.com  
Téléphone: +49 (0)6747-9501-0  
Télécopie: +49 (0)6747-9501-11  
Service responsable de l'information: Herr Schaper, Téléphone: +49 (0)6747-9501-19  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)  
Indications diverses: Fournisseur(s), autres:  
Belgique:  
SA BSH Home Appliances NV  
Rue Picard 7, box 400  
Picardstraat 7, box 400  
B- 1000 Bruxelles - Brussel  
E-mail: bru-spareparts@bshg.com  
Téléphone: 02/475 70 01  
France:  
BSH Electroménager,  
Service Après-vente,  
26 avenue Michelet CS 90045  
93582 Saint Ouen cedex  
E-mail: boutiquebsh@bshg.com  
Téléphone: 0 892 698 009 (service 0,40€/min + prix appel)  
Suisse:  
BSH Hausgeräte AG  
Werkskundendienst für Hausgeräte  
Fahrweidstrasse 80  
8954 Geroldswil  
E-mail: ch-spareparts@bshg.com  
Téléphone: 0848 880 080  
Luxembourg:  
BSH Hausgeräte Service GmbH  
Werkskundendienst für Hausgeräte  
Leopoldstrasse 252  
D-80807 München  
E-mail: ersatzteile.de@bshg.com  
Téléphone: (+49) 89 20 355 777

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Belgique: Centre Antipoisons**

**Téléphone: +32 70 245 245**

**24H / 7D available**

**France: Numéro ORFILA (INRS)**

**Téléphone: + 33 (0)1 45 42 59 59**

**Suisse: Swiss Toxicological Information**

**Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145**

**Urs Näff, Département des produits chimiques**

**www.toxinfo.ch**

**Luxembourg: Centre Antipoisons Belge**

**(<https://www.centreatipoisons.be/entreprise/pourquoi-d-clarer-au-centreatipoisons>)**

**Téléphone: 8002 5500**

**Belgium Poison Center est également responsable du marché luxembourgeois**

**Disponibilité 24/7.**

**depot.lux@poisoncentre.be**

**Transport:**

**CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)**

**Téléphone: +49 (178) 4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquette (CLP)**



Mention d'avertissement: **Attention**

|                     |      |                                          |
|---------------------|------|------------------------------------------|
| Mentions de danger: | H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
|                     | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.     |
|                     | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
|                     | H335 | Peut irriter les voies respiratoires.    |

|                       |                |                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence: | P102           | Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                    |
|                       | P301+P310      | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                                                                                                                           |
|                       | P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.                                                                                                                                                  |
|                       | P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
|                       | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
|                       | P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |

**Marquage spécial**

Texte pour l'étiquetage: Contient Acide maléique et Acide citrique, exempt d'eau.

**2.3 Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

| Identificateurs                                                | Désignation<br>Classification                                                                                                                                                                                                         | Teneur    |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| REACH 01-2119457026-42-xxxx<br>N°CE 201-069-1<br>CAS 77-92-9   | Acide citrique, exempt d'eau<br>Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335.                                                                                                                                                                  | 30 - 60 % |
| N°CE 203-742-5<br>CAS 110-16-7                                 | Acide maléique<br>Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312.<br>Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.<br>Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.<br>Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL):<br>Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 % | 10 - 25 % |
| REACH 01-2119488633-28-xxxx<br>N°CE 226-218-8<br>CAS 5329-14-6 | Acide sulfamidique<br>Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.<br>Aquatic Chronic 3; H412.                                                                                                                                            | < 25 %    |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient Hydrogénocarbonate de sodium. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations générales:     | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.                                                                                                            |
| En cas d'inhalation:        | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.                                                         |
| Après contact avec la peau: | Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.                                                                                                                                         |
| Contact avec les yeux:      | Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste. |
| Ingestion:                  | Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.                                                                                             |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.  
Rincer la bouche avec de l'eau. Le produit réagit acide.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:  
Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.  
Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.  
En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau d'extinction a une réaction acide. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.  
Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.  
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.  
Informar si nécessaire les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter la formation de poussière.  
Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau. Les résidus peuvent être également éliminés avec de la soude ou un autre détergent alcalin.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

## Protection contre l'incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

## Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Matières à éviter: Halogènes, bases, acides, agents oxydants (nitrates, nitrites, acide nitrique), métaux avec eau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS   | Désignation                  | Type                    | Valeur limite                                                              |
|---------|------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 77-92-9 | Descaling Tablets            | Belgique: Valeur limite | 10 mg/m <sup>3</sup><br>(Valeur limite de poussière, fraction inhalable)   |
|         |                              | Belgique: Valeur limite | 3 mg/m <sup>3</sup><br>(Valeur limite de poussière, fraction respirable)   |
|         |                              | France: VME             | 0,9 mg/m <sup>3</sup><br>(Valeur limite de poussière, fraction respirable) |
|         |                              | France: VME             | 4 mg/m <sup>3</sup><br>(Valeur limite de poussière, fraction inhalable)    |
|         |                              | Suisse: VME             | 10 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)                                  |
|         |                              | Suisse: VME             | 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)                                  |
|         | Acide citrique, exempt d'eau | Suisse: VLE             | 4 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)                                   |
|         |                              | Suisse: VME             | 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)                                   |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser des matériaux et appareils résistants aux acides.

Contrôler plus fréquemment les installations électriques au niveau des dommages de corrosion.

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

## Protection individuelle

### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Masque antipoussière ou Filtre combiné Utiliser un filtre combiné A-(P3) conforme EN 14387

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des mains:                         | Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.<br>Type de gants: Caoutchouc nitrile-Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.<br>Période de latence: >480 min.<br>Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.                                                                                                     |
| Protection oculaire:                          | Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Protection corporelle:                        | Porter un vêtement de protection approprié.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mesures générales de protection et d'hygiène: | Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire . |

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                    |                             |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|
| État physique à 20 °C et 101,3 kPa                 | solide                      |
| Couleur:                                           | Forme: Comprimés<br>blanc   |
| Odeur:                                             | inodore                     |
| Point de fusion/point de congélation:              | 132 - 135 °C                |
| Point d'ébullition:                                | Aucune donnée disponible    |
| Inflammabilité:                                    | Aucune donnée disponible    |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:      | Non applicable              |
| Point d'éclair:                                    | > 100 °C                    |
| Température d'auto-inflammabilité:                 | Non applicable              |
| Température de décomposition:                      | > 135 °C                    |
| pH:                                                | à 20 °C, 10 g/L: 1,0        |
| Viscosité cinématique:                             | Non applicable              |
| Solubilité dans l'eau:                             | à 80 °C: facilement soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Aucune donnée disponible    |
| Tension de vapeur:                                 | Aucune donnée disponible    |
| Densité:                                           | Aucune donnée disponible    |
| Densité de vapeur relative:                        | Non applicable              |
| Caractéristiques des particules:                   | Aucune donnée disponible    |

**9.2 Autres informations**

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| Propriétés explosives:             | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes:            | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune donnée disponible |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En solution aqueuse: Peut être corrosif pour les métaux.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

Réagit sous la chaleur avec les nitrites et nitrates alcalins ainsi que d'autres nitrates de métal de façon explosive en dégageant de l'azote.

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Réagit avec les bases avec dégagement de chaleur.

### 10.4 Conditions à éviter

Humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Protéger des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Halogènes, bases, acides, agents oxydants (nitrates, nitrites, acide nitrique), métaux avec eau.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 135 °C

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Effets toxicologiques:**

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé):  $2.000 \text{ mg/kg} < \text{ETA} \leq 5.000 \text{ mg/kg}$ .

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix (calculé):  $> 2.000 \text{ mg/kg}$

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucune donnée disponible

**Autres informations:**

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive.

Indication sur Acide maléique:

DL50 Rat, par voie orale: 708 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 1.560 mg/kg

### Symptômes

En cas d'inhalation:

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Autres symptômes: Toux, dyspnée. Risque d'œdème pulmonaire.

Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.

Après absorption:

Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.

Autres symptômes: Douleurs abdominales, vomissement, brûlures.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.  
Avant que les eaux résiduaires ne soient rejetées dans les stations d'épuration, le produit doit être neutralisé.

Indication sur Acide sulfamidique:  
Toxicité bactérienne:  
CE50 Boue activée: >200 mg/L/3h (OECD 209)

Toxicité pour les algues:  
CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 48 mg/L/72h (OECD 201)  
NOEC Desmodesmus subspicatus (algue verte): 18 mg/L/72h (OECD 201)

Toxicité pour la daphnia:  
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 71,6 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour le poisson:  
CL50 Pimephales promelas (tête de boule): 70,3 mg/L/96h (OECD 203)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 20 01 14\* = Acides  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: Code de déchet 150101 - Emballages en papier/carton  
Code de déchet 150102 - Emballages en matière plastique: OPP  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Indications diverses**

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

**Section 14. Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:  
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR, ADN, IMDG, IATA: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - France**

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - Belgique**

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

**Directives nationales - États-membres de la CE**

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

**Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Procédure de classification:

Risques physiques: d'après les données d'essais

Dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: méthode de calcul

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Nom commercial du produit, numéro de matière

Créée: 28/1/2008

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique  
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise  
CAS: Service des résumés chimiques  
CE: Communauté européenne  
CFR: Code des règlements fédéraux  
CL50: Concentration létale médiane  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
DL50: Dose létale 50%  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL: Dose dérivée sans effet  
EC50: Concentration efficace 50%  
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
EN: Norme européenne  
EQ: Quantités exceptées  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange  
Eye Irrit.: Irritation des yeux  
IATA: Association du transport aérien international  
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
IMO: Organisation maritime internationale  
LEP: Limite d'exposition professionnelle  
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
NOEC: Concentration sans effet observé  
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC: Concentration prédite sans effet  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
Skin Irrit.: Irritation de la peau  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
TLV: Valeur limite d'exposition  
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses  
UE: Union européenne  
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Veuillez récupérer les informations produit les plus actuelles ici:  
<https://sumdat.net/wgm57b2a>

